

### **Plan local d'urbanisme (PLU)**

Le territoire communal est régi par un PLU dont **les règles doivent impérativement être respectées lors de tous travaux de rénovation, de construction ou de modification.**

Pour consulter le PLU et connaître les règles s'appliquant à telle ou telle parcelle, rendez-vous sur

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.748017290405271&lat=45.46572008164691&zoom=12&mlon=2.820127&mlat=45.421192>